

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°15/3.4/31-01/15

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 19-01-2018

Date de l'affichage : 24-01-2018

OBJET :

BILAN DU FONCIER 2017

Rapporteur :

Patricia VAN DER LINDE

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le TRENTE ET UN JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER A F. LABARUSSIAS

A. JACINTO à C. BONATO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 2015 précise que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de :

- l'acquisition de 145 M² de la parcelle cadastrée AS 140, propriété de la communauté de communes Terre de Camargue, moyennant la somme de 16 270 € (seize mille deux cent soixante-dix euros) pour l'extension du cimetière.
- l'acquisition gratuite de 4a94 de la parcelle cadastrée AS 34, appartenant à la Communauté de communes Terre de Camargue, servant d'assiette à l'impasse des Tourterelles pour l'extension du cimetière.
- la vente immo interactif de l'immeuble cadastré AO n°38, situé rue d'Esparon, abritant l'ancienne trésorerie à Mme Josette CATALAN, pour un montant de 609 000 €

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information.

Le conseil municipal prend acte

Le Maire,
Pierre Maumejean

